

Note explicative concernant la recommandation sur les changements de sexe dans le sport

Par le passé, il y a eu de rares cas où des athlètes ont changé de sexe au cours de leur carrière sportive. Il est arrivé occasionnellement que ces athlètes continuent la compétition sous leur nouveau sexe. Ces cas semblent avoir été traités séparément par les fédérations sportives responsables, sans règles claires. Ils ont toutefois été extrêmement rares et ne semblent pas avoir posé de problème significatif pour le sport en général.

Avec l'arrivée de méthodes améliorées d'identification des transexuels et la possibilité de corriger toute ambiguïté sexuelle, le nombre de personnes ayant subi un changement de sexe s'est accru. Cette augmentation est devenue particulièrement importante après l'introduction d'une législation à cet égard dans bon nombre de pays.

Le nombre croissant de ces cas touche aussi à présent le sport. Même si en général, les personnes qui changent de sexe ont des problèmes personnels qui font qu'il est peu probable qu'elles pratiquent un sport de compétition, il y en a pour qui la participation au sport est importante. C'est pourquoi la question a été posée de savoir si des prescriptions spécifiques pouvaient être introduites à cet effet et, dans l'affirmative, quelles seraient-elles.

Une thérapie hormonale appropriée au nouveau sexe, a été appliquée d'une manière vérifiable et pour une durée suffisamment longue afin de réduire au minimum les avantages liés au changement de sexe pendant les compétitions sportives.

La première organisation sportive internationale à avoir abordé cette question a été l'IAAF en 1990. Lors d'un séminaire, des experts ont recommandé à l'unanimité que toute personne ayant subi un changement de sexe avant la puberté soit autorisée à concourir sous son nouveau sexe. Les personnes ayant changé de sexe après la puberté ont été considérées pour leur part comme présentant un problème plus complexe car ayant été sous l'influence des hormones propres à leur ancien sexe durant la puberté. Ainsi, puberté masculine va de pair avec testostérone qui pourrait, en théorie, revêtir une importance même après un changement de sexe. Par conséquent, il a été recommandé que ces cas soient évalués sur une base individuelle par des experts compétents avant qu'une décision ne soit prise par l'autorité sportive concernée. Ces recommandations ont également servi de principes directeurs au CIO, lorsque des questions ont été posées.

Depuis quelques années, la recommandation d'une évaluation au cas par cas des athlètes ayant subi un changement de sexe après la puberté est clairement insuffisante. Il a été demandé au CIO d'expliquer en quoi consisterait une telle évaluation et quelles conditions devraient être remplies avant que l'athlète ne soit autorisé à concourir sous son nouveau sexe.

La présente recommandation est le résultat d'une actualisation des directives de l'IAAF par un groupe d'experts, auxquelles des prescriptions claires ont été ajoutées concernant le droit de concourir sous le nouveau sexe lorsque le changement a eu lieu après la puberté. Les aspects les plus débattus ont été les suivants : (A) Durant combien de temps l'influence hormonale de la puberté revêt-elle une importance ? (B) L'influence de la testostérone sur la force musculaire durant la puberté d'un homme disparaîtra-t-elle un jour ? (C) Combien de temps devrait durer le traitement aux hormones féminines pour être considéré comme suffisant ? (D) Comment peut-on être sûr que le traitement requis aux hormones féminines est effectivement administré ? Toutes ces questions ont été examinées par le groupe d'experts, qui a également demandé conseil auprès de confrères externes, avant d'émettre les recommandations ci-jointes.

Arne Ljungqvist
Président de la commission médicale du CIO